



MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LA GESTION DE L'EAU (BAPE)

PAR

**LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE
SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)**

NOVEMBRE 1999

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Constituée en 1984, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec comme étant le représentant et porte parole de l'ensemble des intervenants du secteur de la pêche sportive du saumon atlantique au Québec. Elle regroupe près de 1200 membres individuels et la presque totalité des gestionnaires de rivière à saumon. Elle représente les intérêts des 12000 pêcheurs sportifs du Québec et de toutes les personnes autrement intéressées à la cause du saumon atlantique. Son conseil d'administration est représentatif de la diversité des intervenants de ce secteur d'activité parmi lesquels on retrouve, notamment, les pêcheurs sportifs, les sociétés gestionnaires de pêche au saumon, les réserves fauniques, les pourvoyeurs, les clubs privés ainsi que certaines communautés autochtones.

La FQSA participe à la gestion nord-américaine et internationale du saumon grâce à son affiliation à la Fédération du saumon atlantique (FSA), qui regroupe les états du nord-est des États-Unis et les provinces du Canada atlantique, et aussi par sa participation active, à titre d'organisme non gouvernemental, aux travaux de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), qui regroupe tous les pays dont les côtes baignent dans l'océan Atlantique. En outre, la représentation du Canada au sein de l'OCSAN comprend un membre de la FQSA.

La mission

La pérennité du saumon atlantique, une espèce convoitée et toujours menacée, constitue la raison d'être de la FQSA. La conservation et la mise en valeur du saumon atlantique ainsi que le développement de sa pêche sportive sont les deux volets de la mission qu'elle poursuit. C'est ainsi que la Fédération s'engage résolument aux côtés des collectivités locales pour, d'une part, assurer la restauration des rivières, la protection de la ressource et le développement du potentiel salmonicole et, d'autre part, faire de la pêche sportive du saumon atlantique un véritable levier de développement économique régional, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources.

Activités et services

Pour s'acquitter de sa mission, la FQSA contribue, en partenariat avec les différentes instances gouvernementales et avec les organismes des milieux concernés, à l'élaboration, la gestion et la réalisation de programmes. Citons à cet égard le Programme de développement économique du saumon (PDES) qui s'est échelonné sur près de sept ans (1992-1998) et qui a permis d'injecter dans nos régions plus de 28M\$ dans le but d'améliorer l'accès à la ressource, la protection des habitats et surtout d'augmenter l'offre de pêche au saumon. La FQSA a ainsi contribué à restaurer l'habitat et à remettre en activité plusieurs rivières, ou sections de rivière, d'où le saumon atlantique avait disparu ou dont le nombre se retrouvait en quantité insuffisante pour justifier une pêche sportive.

Une autre contribution récente, qui s'avère très importante pour le secteur de la pêche sportive du saumon atlantique, est le rachat des permis de pêches commerciales sur la basse Côte nord. Cette opération de rachat volontaire des 87 derniers permis de pêche commerciale du saumon atlantique au Québec, géré par la FQSA avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que d'Hydro Québec, permettra d'éviter l'interception commerciale de 12000 saumons qui viendront augmenter d'autant le potentiel de renouvellement de la ressource. Ce programme se terminera en l'an 2000.

En 1994, après s'être inspirée de ce qui se fait en Europe, en France plus particulièrement, et après l'avoir adapté au contexte québécois, la FQSA lançait son programme de gestion par bassin versant des rivières. Ce programme vise à sensibiliser les populations riveraines et à résoudre les problèmes, parfois complexes, de cohabitation et de conflits d'usage des ressources ainsi qu'à planifier le développement durable du bassin versant. La création de conseils de bassin et la signature des contrats de rivière sont les outils utilisés pour mobiliser et responsabiliser les personnes qui habitent, travaillent, exploitent des ressources ou se recréent dans le bassin versant d'une rivière. Cet ambitieux programme regroupe actuellement six rivières dans autant de régions administratives du Québec.

Parallèlement à ses activités de programmes, la FQSA organise et offre des activités d'éducation et de formation ainsi que des services d'information. C'est ainsi qu'un cours de sensibilisation à l'écologie et à l'environnement, destiné aux élèves de 5^{ième} année de niveau primaire, approuvé par le ministère de l'Éducation, permet de rejoindre les jeunes et de les sensibiliser à l'importance du saumon atlantique et de l'intérêt à protéger son habitat. Plus de 5000 jeunes ont, jusqu'à maintenant, suivi le cours «le saumon et sa rivière» dans des écoles de partout au Québec. En outre, une formation destinée aux guides de pêche professionnels a été mise sur pied en collaboration avec des commissions scolaires. Ce cours vise à améliorer la qualité du service à la clientèle et à assurer aux pêcheurs la pratique de leur activité préférée selon des standards de qualité et de sécurité reconnus.

Enfin, toujours dans le domaine de l'éducation, mais cette fois du côté scientifique, la FQSA s'est activement impliquée dans la mise sur pied d'un centre de haut niveau dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée. Il s'agit du Centre inter-universitaire de recherche pour le saumon atlantique, le CIRSA, qui utilise comme laboratoire naturel la rivière Sainte-Marguerite, au Saguenay. Le CIRSA réunit des scientifiques de disciplines différentes et des étudiants post gradués provenant de quatre universités québécoises. Les résultats et l'état d'avancement de leurs travaux sont communiqués chaque année aux organismes du milieu et nous pouvons affirmer d'ores et déjà que ces recherches apporteront un éclairage significatif sur des aspects encore nébuleux du cycle de vie et sur les conditions optimales de survie du saumon atlantique.

Quant aux services d'information destinés au public en général et aux pêcheurs sportifs en particulier, la Fédération dispose de quatre outils. D'abord la vitrine internet Saumon Québec — www.globetrotter.qc.ca/saumonquebec — qui offre toute l'information pertinente sur les principales (34) rivières à saumon. C'est un des plus gros sites du genre

au Québec, accessible en anglais également. La FQSA a aussi son propre site internet : www.saumon-fqsa.qc.ca .

La FQSA publie une revue, *Saumons Illimités*, qui est tirée à 10000 exemplaires et distribuée gratuitement. Publiée trois fois par année, elle s'adresse autant aux gestionnaires qu'aux pêcheurs et au grand public qui y retrouvent plusieurs rubriques et chroniques contenant une foule d'informations sur tous les aspects pertinents de ce secteur d'activité. La FQSA offre également la ligne INFO SAUMONS (1-888-728-6667), une ligne sans frais, qui est utilisée pour obtenir l'information sur la disponibilité et les conditions d'exercice de l'activité.

Représentant les intérêts du milieu, la FQSA fait la promotion de la pêche sportive du saumon atlantique en tant qu'outil de protection et de conservation de l'espèce et elle favorise la gestion de cette activité par les collectivités locales. La FQSA fait également, auprès de ses partenaires gouvernementaux, la promotion du concept de gestion des stocks, rivière par rivière, afin d'assurer les mesures de conservation et d'accès à la ressource les plus optimales. La Fédération s'implique également dans tous les débats.¹²³⁴ qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau et des habitats fauniques de nos rivières comme, par exemple, ceux qui concernent la production hydraulique d'électricité, la classification des rivières, l'établissement d'un réseau de rivières patrimoniales ou la révision du régime forestier.

La FQSA est donc une organisation qui réunit tous les intervenants reliés de près ou de loin à la pêche sportive du saumon atlantique et tous les sympathisants à la cause de la protection et de la conservation de cette ressource naturelle exceptionnelle. La concertation, l'harmonisation des points de vue et les prises de décision basées sur le consensus sont inscrites profondément dans sa culture organisationnelle et elles ont été le gage de la performance et des réussites accomplies jusqu'ici. Grâce aux modes de gestion concertée que nous avons su développer ensemble, le Québec peut s'enorgueillir de la qualité et de l'accessibilité de la pêche sportive qui est offerte aux saumoniers d'ici et d'ailleurs.

La FQSA et la gestion de l'eau au Québec

La FQSA a participé au *Symposium sur la gestion de l'eau*, tenu en décembre 1997, et elle suit de près l'évolution des travaux de la présente *Commission sur la gestion de l'eau*. Des quatre thèmes de discussion proposés, celui qui porte sur les eaux de surface (lacs

¹ *Mémoire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique concernant le projet de détournement des rivières Aux Pécans et Carheil dans la rivière Ste-Marguerite*, FQSA, mars 1993

² *Mémoire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique présenté pour le débat public sur l'énergie au Québec*, FQSA, juin 1995

³ *Commentaires sur la révision du régime forestier*, FQSA, décembre 1998

⁴ *Observations écrites à la Régie de l'énergie sur les modalités de mise en œuvre de la contribution de la filière de la petite production hydraulique d'électricité au plan de ressources d'Hydro Québec*, FQSA, mars 1999

et rivières) retient particulièrement l'attention de la FQSA. Le document de consultation aborde ce thème sous l'angle de l'enjeu socio-économique et des différents usages qu'on fait des eaux de surface pour des fins de production énergétique, de production industrielle (pâtes et papiers, mines, bioalimentaire), de transport, de nautisme, de villégiature et de pêche sportive. On y pose clairement la question des potentiels de conflit d'usages et de leur harmonisation en abordant celle de la gestion par bassin versant, que prône la FQSA depuis plusieurs années.

La FQSA saisit donc l'occasion que lui donne la consultation de la Commission pour faire connaître à un large auditoire le message que la FQSA a déjà communiqué au cours des travaux du *Symposium sur la gestion de l'eau* qui se tenait à Montréal du 10 au 12 décembre 1997. Le message qu'a transmis la FQSA est simple : **d'abord, l'eau n'est pas un produit, un bien de commerce, l'eau est avant tout un milieu de vie, un habitat qui abrite, nourrit et sert au maintien et à la reproduction d'une foule d'espèces végétales et animales qui vivent en interdépendance les unes avec les autres et avec le genre humain (biodiversité); ensuite, il y a des bénéfices socio-économiques et culturels à tirer de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la conservation des espèces et des habitats qui en dépendent, notamment par la mise en valeur des activités récréo-touristiques comme la pêche sportive. L'eau doit par conséquent être reconnue comme un BIEN PUBLIC, un patrimoine commun dont la gestion revient en tout premier lieu à l'État qui doit, en concertation avec les collectivités locales, encadrer ses divers usages dans une perspective de gestion intégrée des ressources et de développement durable.**

La FQSA s'inscrit donc dans cette démarche sous le signe de la prudence et dans une optique de responsabilité sociale en vertu de laquelle on devrait rechercher les moyens de concilier les différents usages, actuels et futurs, de la ressource EAU.

Le saumon atlantique nous sert ici de prétexte particulièrement pertinent et il revêt, en ce sens, un caractère symbolique puisqu'il peut servir la cause et porter la bannière pour toutes les autres espèces qui dépendent directement de l'eau pour leur survie, fussent-elles d'eau douce, saumâtre ou franchement salée, car le saumon y vit, à un stade ou l'autre de son existence, des étapes importantes de son cycle vital.

Au Québec, au delà de 500 bassins hydrographiques créent une mosaïque de territoires fauniques exceptionnels dont 117 abritent des populations de saumon atlantique. Les rivières composant ces bassins font partie d'un patrimoine collectif et doivent être considérées, d'abord et avant tout, dans une perspective d'emprunt aux générations futures. À cet égard, le Québec jouit d'une situation privilégiée par rapport à d'autres pays développés puisqu'il est encore possible chez nous d'agir à *priori* alors que bien souvent, dans les pays européens notamment, on doit agir à *posteriori*.

Parmi les activités qui ont des effets ou qui comportent des risques pour les habitats du saumon atlantique, en raison notamment de l'érosion, du lessivage des sols, de la sédimentation, de l'épandage ou des rejets de substances toxiques, de contaminants, d'éléments pathogènes, de la modification des débits, de l'artificialisation des berges ou

du remblaiement des milieux humides que ces activités peuvent provoquer, citons notamment les suivantes :

- L'exploitation forestière ;
- L'exploitation minière ;
- La production hydraulique d'électricité, les ouvrages de retenue ou de dérivation ;
- L'agriculture, l'élevage intensif et la pisciculture ;
- L'étalement urbain et la villégiature riveraine ;
- Les secteurs industriels (métallurgie, papier, chimie, notamment).

Toutes ces activités sont évidemment nécessaires au bien être et au développement de notre société et la FQSA a toujours soutenu que l'utilisation polyvalente des diverses ressources d'un milieu est possible, moyennant certaines conditions, sans compromettre la qualité ou la quantité d'eau nécessaire à la conservation du saumon et de ses habitats. La FQSA a aussi toujours fait valoir que le principe de développement durable doit se fonder sur la gestion intégrée de ces ressources et des divers usages, dans le respect des décisions des collectivités locales.

À cet égard, la FQSA tient à rappeler le principe suivant, qu'elle a fait valoir dans les dossiers reliés à la production hydroélectrique : **quel que soit le projet d'intervention, d'aménagement ou d'exploitation dans le bassin hydrographique d'une rivière, celui-ci ne doit occasionner aucune perte nette (*no net loss*) de la ressource-saumon, ni de son habitat ou de ses sites de reproduction, ni diminution de la qualité de sa pêche sportive.** Ce principe devrait s'appliquer, en faisant les adaptations nécessaires, à toutes les autres activités mentionnées plus haut, à tous les bassins hydrographiques et à toutes les espèces animales ou végétales concernées. L'approche préconisée par la FQSA devrait même, dans certains cas, se traduire par des gains pour la ressource faunique.

La FQSA est en faveur de la reconnaissance de la valeur patrimoniale naturelle des rivières aux caractéristiques remarquables et la constitution, au Québec, d'un réseau de rivières patrimoniales. À cet égard, la FQSA estime que les rivières, qui constituent l'habitat primordial du saumon atlantique et le lieu unique de reproduction de cette espèce migratrice, sont déjà de par ces faits des cas particuliers. Chacune des 117 rivières à saumon peut être considérée comme abritant une population distincte composée d'un ou de plusieurs stocks, assurant par leur diversité génétique une possibilité d'adaptation unique et irremplaçable face à des changements environnementaux néfastes incluant les maladies et autres facteurs. Par sa mission de conservation, la FQSA se doit de favoriser la pérennité et l'intégrité de tous les stocks de saumon atlantique présents au Québec et de leurs habitats, incluant la biodiversité de ces derniers.

Par conséquent, la FQSA favorise aussi la reconnaissance formelle de la valeur récréative des cours d'eau du Québec en soulignant la contribution socio-économique de la pêche sportive du saumon, essentielle dans certaines régions du Québec.

La FQSA croit essentiel d'implanter chez nous les modalités de gestion par bassin versant de la ressource-eau. Depuis plusieurs années, elle s'active à développer des outils de conscientisation des riverains au moyen de la création des *conseils de bassin* et la signature des *contrats de rivière*. Ce programme connaît actuellement un développement remarquable et il devrait être étendu à tous les bassins situés en territoire organisé.

Conclusion

Le saumon atlantique est un bien collectif, une partie de notre patrimoine faunique national dont les habitats, en rivière comme en mer, subissent les pressions énormes de la civilisation. Force est de constater que la situation générale du saumon atlantique, demeure toujours préoccupante.

La FQSA reconnaît que le saumon doit cohabiter presque partout avec d'autres types d'usages ou d'exploitation qu'on fait de l'eau ou de l'environnement immédiat de la rivière. Jusqu'à maintenant la FQSA n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que cette cohabitation se fasse dans la concertation et en partenariat avec les autres exploitants. C'est ce qui a d'ailleurs permis de réintroduire avec succès le saumon atlantique dans certaines rivières d'où il avait disparu, justement à cause de certaines interventions ou activités humaines.

À l'égard de la gestion de l'eau en général, la FQSA croit qu'il est impérieux d'adopter de nouvelles attitudes, de nouveaux comportements et de développer de nouvelles manières de faire pour que l'exploitation d'une ressource ne se fasse pas au détriment des autres ressources d'un même territoire.

Les commentaires de la FQSA sont inspirées par la prudence et la sagesse qui doivent guider nos rapports avec la nature et nos interventions dans les écosystèmes encore méconnus. Selon la FQSA, l'eau de nos rivières n'est pas un produit, un bien de commerce, elle est d'abord et avant tout un milieu de vie, un bien public, un patrimoine commun à propos duquel il est de notre devoir d'agir aujourd'hui avec précaution pour réduire les possibilités de crises qui pourraient survenir demain. La FQSA invite tous les intervenants à s'engager résolument envers le développement durable et la gestion intégrée des ressources à l'intérieur de balises fixées par l'État.